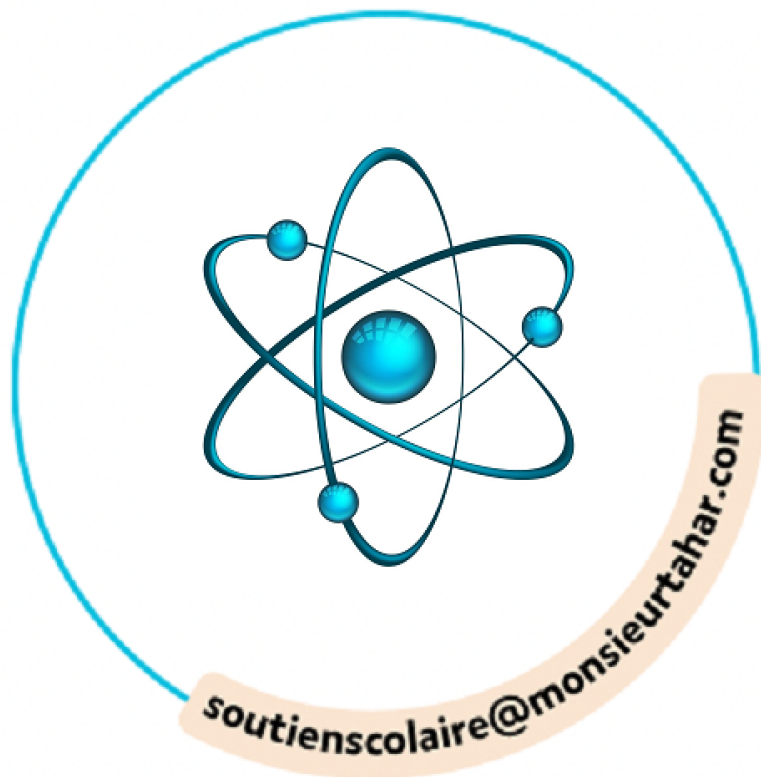


# THEME 2



## AXE 2

Le défi de la construction de la paix

## EXERCICE 1 Construire un plan

DISSERTATION

**SUJET** Le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix internationale depuis 1945

- 1 Définissez les principaux termes du sujet.
- 2 Sur une feuille de brouillon, rappeler les conditions de création de l'ONU, ses objectifs, ses moyens d'action, ses succès, ses échecs, ses limites.
- 3 Élaborez un plan chronologique. Pour cela, construisez le tableau ci-dessous, vous permettant d'indiquer quel rôle principal a joué l'ONU dans chacune des trois grandes périodes des relations internationales depuis 1945 :

	Moyens et actions de l'ONU
De 1945 à 1991 : de la fin de la Seconde Guerre à la fin de la guerre froide	
De 1991 aux années 2000 : un monde unipolaire (les États-Unis « hyperpuissance »)	
Depuis la fin des années 2000 : un monde multipolaire	

## EXERCICE 2 Présenter une biographie

OBJECTIF  
GRAND ORAL

**SUJET** Kofi Annan, un secrétaire général de l'ONU au tournant du siècle

- 1 Construisez un tableau afin de structurer votre réflexion :

	Étapes et principales actions de la carrière de Kofi Annan	Grandes évolutions dans les relations internationales
Avant sa nomination comme secrétaire général		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'en 1991 : guerre froide</li> <li>• Entre 1991 et 1997 : début d'une « hyperpuissance » américaine</li> </ul>
Comme secrétaire général de 1997 à ... (identifiez une date charnière)		
Comme secrétaire général de ... à 2006		

### Conseil

Dans une **présentation biographique**, il ne faut pas se contenter de raconter la vie et la carrière du personnage de façon linéaire. Ici, il faut par exemple montrer que le sujet invite à se concentrer sur le travail de Kofi Annan comme secrétaire général de l'ONU (donc de 1997 à 2006) dans un monde connaissant d'importants changements (« tournant du siècle »). N'oubliez pas de poser une problématique, et d'y répondre en conclusion. N'oubliez pas de fournir vos sources.

SUJET Le traité de Versailles, un traité de paix défaillant ?

1 Extraits du traité de Versailles (1919)

«Préambule

Considérant que les puissances alliées et associées sont également désireuses que la guerre [...] fasse place à une paix solide, juste et durable. À cet effet, les hautes parties contractantes [énumération de tous les États signataires] ont convenu des dispositions suivantes :

À dater de la mise en vigueur du présent traité, l'état de guerre prendra fin. [...]

Partie I – Pacte de la Société des Nations

Les hautes parties contractantes, considérant que pour développer la coopération entre les nations et pour garantir la paix et la sécurité [...] adoptent le présent pacte qui institue la Société des Nations. [...]

Partie II – Frontières d'Allemagne

Les frontières d'Allemagne seront déterminées comme il suit [suivent des modifications territoriales, réduisant le territoire de l'Allemagne].

Partie III – Clauses politiques européennes

ART. 42. Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications, soit sur la rive gauche du Rhin, soit sur la rive droite, à l'ouest d'une ligne tracée à 50 kilomètres de ce fleuve.

ART. 43. Sont également interdits dans la zone définie à l'article 42, l'entretien ou le rassemblement de forces armées. [...]

ART. 51. Les territoires cédés à l'Allemagne [...] par le traité de Francfort du 10 mai 1871 sont réintégrés dans la souveraineté française à dater de l'armistice du 11 novembre 1918.

Partie IV : Droits et intérêts allemands hors de l'Allemagne

ART. 119. L'Allemagne renonce, en faveur des principales puissances alliées et associées, à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer.

Partie V : Clauses militaires, navales et aériennes

ART. 160. [...] la totalité des effectifs de l'armée des États qui constituent l'Allemagne ne devra pas dépasser 100 000 hommes [...].

ART. 198. Les forces militaires de l'Allemagne ne devront comporter aucune aviation militaire ni navale.

Partie VIII : Réparations

ART. 231. Les gouvernements alliés et associés déclarent, et l'Allemagne le reconnaît, que l'Allemagne et ses alliés sont responsables pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés.

ART. 232. Les gouvernements [...] exigent [...], et l'Allemagne en prend l'engagement, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile des [...] alliés [...] et à ses biens. »

› LIRE LE DOCUMENT

- 1 Quelles sont les principales « puissances alliées » du préambule ?
- 2 Quels sont les territoires évoqués dans l'article 51 ?

› ANALYSER LE DOCUMENT

- 3 Complétez le tableau suivant pour analyser le document.

› COMPRENDRE LE DOCUMENT

- 4 Quelles sont les conséquences pour l'Allemagne de l'application de la partie VIII ?
- 5 Donnez des exemples pour éclairer l'article 119.
- 6 D'après vos connaissances, les articles 160 et 198 seront-ils respectés par l'Allemagne ?

	Mesures destinées à réparer les dommages de la guerre	Mesures visant à réprimer l'État vaincu	Mesures visant à empêcher le retour d'un conflit généralisé
Articles concernés			
Termes employés			

Note : un même article peut être appliqué à plusieurs colonnes différentes.